



Syndicat des Personnels
du Réseau International du Ministère
de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy - bâtiment Vauban - Télédéc 627 - 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 10 avril 2024

Presse – Actualités

- [Le camp Macron sous haute tension avec un déficit encore supérieur à 5 % en 2024 – Les Echos](#)
- [Commerce extérieur : après cinq ans de hausse, le nombre d'exportateurs recule en 2023 – Le Moci](#)
- [La justice rappelle que la valeur professionnelle compte plus que l'ancienneté pour une promotion – Acteurs Publics](#)
- [Pékin souhaite «renforcer la coopération stratégique» avec Moscou – Le Figaro](#)
- [Economie mondiale : « Un mercantilisme 2.0 à l'heure de l'intelligence artificielle, qui fera beaucoup de perdants » - Le Monde](#)
- [En zone euro, les conditions d'octroi des crédits immobiliers commencent \(enfin\) à s'assouplir, une première depuis 2021 – La Tribune](#)

ARTICLES DE PRESSE

Le camp Macron sous haute tension avec un déficit encore supérieur à 5 % en 2024 – Les Echos

Bercy dévoile ce mercredi sa nouvelle trajectoire budgétaire d'ici à 2027. Selon nos informations, le nouvel objectif de déficit pour 2024 serait proche de 5 % à 5,1 %, contre 4,4 % prévu à l'origine, et 4,1 % en 2025. Il faudrait près de 10 milliards d'économies supplémentaires pour y parvenir. Bruno Le Maire et Emmanuel Macron sont à couteaux tirés.

Le dossier des finances publiques pourrait-il faire chavirer le gouvernement et la majorité ? La présentation ce mercredi par Bercy des nouveaux objectifs budgétaires d'ici à la fin du quinquennat se fait dans un contexte de tensions et de fébrilité inédit depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à l'Elysée. Et pour cause : un nouveau plan d'économies - pour des montants sans doute proches des 10 milliards d'euros déjà annoncés en février - est évoqué pour 2024, sans que personne ne soit réellement d'accord sur la voie pour y parvenir.

La source de cette agitation réside dans [le programme de stabilité](#), document réalisé tous les ans pour dessiner la trajectoire budgétaire du mandat à destination de Bruxelles et de nos partenaires européens. Il doit être examiné le 17 avril en Conseil des ministres, mais ses grandes lignes seront dévoilées demain. Une évidence s'impose : le tableau sera noir, version Soulages. Le [dérapage sans précédent du déficit l'an dernier](#) - attendu à 4,9 %, il s'est finalement établi à 5,5 % du PIB - a percuté les espoirs de Bercy pour les prochaines années.

Crise politique qui couve

Officiellement, l'objectif de revenir sous la barre des 3 % en 2027 reste de mise - même si plus aucun économiste n'y croit vraiment. En revanche, toutes les étapes pour y parvenir vont être revues. Selon nos informations, Bercy pencherait désormais pour ramener le solde public à un étiage proche de -5 % à -5,1 % cette année, alors qu'il tablait jusqu'à maintenant sur -4,4 %, niveau inatteignable désormais au vu du point de départ passablement dégradé de 2023. Concernant 2025, l'hypothèse privilégiée serait de -4,1 %, contre -3,7 % avancé dans les précédentes prévisions. « Cela reste susceptible de bouger à la marge jusqu'au dernier moment », prévient un proche du dossier.

Ces nouveaux chiffres, encore très abstraits, ne vont pas éteindre la crise politique qui couve depuis quelques semaines. Car même revus en baisse, les objectifs vont demander de gravir une montagne pour pouvoir être atteints. Ce sera bien sûr le cas en 2025 : le ministre délégué aux Comptes publics, [Thomas Cazenave, a déjà évoqué 20 milliards d'économies à trouver](#). « Il faut responsabiliser les gestionnaires de programmes ministériels et qu'ils fassent des propositions », plaide Daniel Labaronne, député Renaissance de l'Indre-et-Loire. Toutefois le gouvernement ne veut pas dévoiler ses cartes avant l'été.

D'ici là, d'autres problèmes viennent à lui avec le budget 2024. Le premier plan d'économies de 10 milliards d'euros dévoilé en février est d'ores et déjà insuffisant pour contenir tant bien que mal le déficit et le ramener au nouvel étiage visé, entre 5 % et 5,1 % du PIB. Selon plusieurs sources, on évoque « des économies pour un montant équivalent, de l'ordre de 10 milliards d'euros environ ».

Macron furieux contre Le Maire

Cette nouvelle cure d'amaigrissement de la dépense publique annoncée a déclenché un incendie au sein de l'exécutif et de la majorité. Ces derniers jours, Bruno Le Maire a mis tout son poids politique pour imposer un projet de loi de finances rectificative (PLFR), évoquant même la date du 20 mai dans un message envoyé à plusieurs députés, [comme « Les Echos » l'ont révélé](#). Ce passage en force a provoqué une colère noire à l'Elysée et à Matignon, qui avaient déjà fait savoir qu'ils ne voulaient pas du PLFR. Emmanuel Macron, furieux contre son ministre de l'Economie, l'a redit lundi pour clore le chapitre.

« Nous sommes un peu désarçonnés par ces deux lignes qui s'affrontent », avoue un député de la majorité. « Ce qui a fait la bascule dans le débat public, c'est le chiffre du déficit qui agite la majorité comme jamais. On a fait du Pollock, on a tous balancé sur la toile nos idées d'économies ou de hausses d'impôts. Cela a terriblement agacé le président, il n'y a rien de pire que le concours Lépine des économies », estime un poids lourd de la majorité.

« Nous avons un point de consensus fort entre nous, le retour sous les 3 % en 2027. Il est légitime ensuite qu'il y ait un débat pour y parvenir », assure Mathieu Lefèvre, coordinateur des députés Renaissance en commission des finances de l'Assemblée nationale.

Les pistes d'économies

Les oppositions profitent de cette fébrilité pour pilonner la majorité et le gouvernement. Le président de la commission des Finances de l'Assemblée, Eric Coquerel (LFI), a menacé d'une motion de censure l'exécutif sur cette question budgétaire, appelant LR à la voter. Ces mêmes Républicains qui ont attaqué par la voix de leur président Eric Ciotti ce mardi le « plan caché » du gouvernement visant à augmenter les impôts après les élections européennes. « C'est mortel pour nous, il faut que nous arrivions à faire cesser cette petite musique le plus vite possible », avoue un cadre de la majorité.

Pour y parvenir, encore faut-il réussir à convaincre qu'il est possible de trouver 10 milliards d'économies supplémentaires en cours d'année [sans hausse d'impôts](#), ni PLFR. Au sein du camp présidentiel, cela cogite.

La solution passerait par de nouveaux gels de crédits de l'Etat, qui seraient ensuite régularisés par une loi de fin de gestion rétroactive. Celle-ci pourrait également intégrer un renforcement de la taxe sur le profit des énergéticiens - la piste d'une proposition de loi spécifique est néanmoins abandonnée, devant les risques que les oppositions en profitent pour faire voter des taxes supplémentaires sur d'autres secteurs de l'économie.

La piste de gels sur certaines dépenses sociales (assurance-maladie, notamment) est également examinée. Enfin l'idée d'une surtaxe temporaire d'impôt sur les sociétés cette année est évoquée dans les coulisses, même si celle-ci semble avoir peu de partisans.

Renaud Honoré (avec Isabelle Ficek)

* * *

Commerce extérieur : après cinq ans de hausse, le nombre d'exportateurs recule en 2023 – Le Moci

© istock

Selon les dernières statistiques publiées par la Douane, si le déficit commercial reste sur la tendance baissière amorcée l'an dernier, le nombre d'exportateurs a cessé de progresser en 2023, accusant un net mais modeste repli, le premier depuis 2017.

Les dernières statistiques publiées par la Douane, le 9 avril, apportent leur lot de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Côté bonnes nouvelles, la baisse du déficit commercial s'est poursuivie en février 2024, pour le **cinquième mois consécutif** : avec un gain de 0,2 milliards d'euros (Md EUR), il a atteint – 6,0 Md EUR en février grâce à une légère progression à l'export (+0,1 Md à 50,3 Md EUR) et une diminution équivalente à l'import (-0,1 Md à 56,3 Md EUR). Sur un an à fin février 2024, le solde commercial cumulé atteint – **90,9 Md EUR**, confirmant la tendance à l'amélioration amorcée l'an dernier.

Excédent du compte des transactions courantes

*Selon les statistiques de la Banque de France, publiées le 9 avril, en février, le compte des transactions courantes (données cvs-cjo) est excédentaire. Il ressort à + 0,9 milliard d'euros (Md EUR), après -0,5 Md en janvier 2024. Ces statistiques, qui prennent en compte les échanges de services, complètent celles des échanges de biens publiées par la Douane. Dans le détail, d'après la Banque de France, le déficit des échanges de biens s'amenuise à – 4 Md (après -4,6 Md d'euros en janvier) et le **surplus des échanges de services s'accroît** : + 4 Md EUR en février, après + 3,1 Md en janvier. En données cumulées sur 12 mois, l'amélioration est nette : le déficit des transactions courantes s'établit à - **11,8 Md EUR** en février 2024, après – 63,8 Md EUR en février 2023, « en raison de la diminution conjointe de la facture énergétique et du solde des biens hors énergie ».*

Côté mauvaises nouvelles, c'est l'**arrêt de la progression continue, depuis 2017, du nombre d'entreprises exportatrices** : avec **143 900 exportateurs** (unités légales) recensées en 2023 par la Douane, c'est **1800 opérateurs qui manquent à l'appel en 2023** (après 145 700 en 2022), soit un repli de 1,2 %. Dans le détail, sur 2023, 36 400 opérateurs n'ont plus exporté (la Douane les appelle les « sortants ») pour 34 600 nouveaux exportateurs (« entrants »), donnant ce solde net de -1800.

L'ensemble des catégories d'entreprises et secteurs est touché

« En 2023, la dynamique haussière des opérateurs non-résidents s'essouffle (+700 contre +4 100 en 2022) tandis que le nombre de sociétés résidentes est en recul (-2 500 opérateurs) après une hausse très marquée en 2022 (+6 000 opérateurs) » remarque également la Douane dans sa note. Le terme « résident » recouvre, pour la Douane, les entités excluant les sociétés étrangères non immatriculées en France au registre du commerce et des sociétés (RCS).

L'ensemble des catégories d'entreprises et des secteurs est touché par ce phénomène, selon la Douane. Ainsi, les TPE et petites PME de moins de 20 salariés perdent **2 000 opérateurs**, les PME de 20 à 250 salariés en perdent **500**, et les entreprises de 250 salariés et plus en comptent **100 de moins**. Les secteurs les plus touchés sont l'**agriculture**, le **commerce** et les **services** (-700 opérateurs dans chacun de ces secteurs), le recul dans l'**industrie** étant moins marquée (-400).

Hausse des exportateurs sur les Amériques et l'Asie

Concernant la répartition par taille des entreprises, on retrouve la même structure que les années précédentes, avec une dominante de PME et TPE qui réalisent de petits montants d'exportation en valeur : elles représentent **96 % des exportateurs mais seulement 12 % des ventes** à l'étranger alors que les grandes entreprises représentent **moins de 0,4 % du nombre total** d'entreprises exportatrices, mais réalisent **55 % des exportations en 2023**. Les 100 premiers opérateurs (moins de 0,1 % du total) représentent pour leur part 40 % du montant total exporté en 2023, après 39 % l'année précédente.

Par destinations des exportations, le nombre d'opérateurs exportateurs vers l'**Union européenne** est en forte diminution avec **-4,6 %**, soit 3 700 de moins qu'en 2022.

Faut-il y voir la conséquence du ralentissement économique sur le vieux continent à la suite de la crise énergétique et de la flambée d'inflation ?

Le fait est qu'ils sont en revanche plus nombreux à exporter vers les **continents américain** (+2,1 %, soit 800 de plus qu'en 2022) et **asiatique** (+2,6 %, soit 800 de plus qu'en 2022), où les taux de croissance sont plus dynamiques.

C.G

* * *

La justice rappelle que la valeur professionnelle compte plus que l'ancienneté pour une promotion – Acteurs Publics

Le tribunal administratif de Paris vient de rejeter le recours d'un fonctionnaire qui contestait son absence d'inscription à un tableau d'avancement. À ses yeux, il devait être promu en raison de son ancienneté. Son ancienneté *"n'est pas déterminante pour l'appréciation de la valeur professionnelle"*, répondent les juges en rappelant que l'avancement *"n'est pas un droit acquis"* pour les fonctionnaires mais *"une promotion sélective basée sur le mérite des candidats"*.

L'ancienneté dans le grade n'est pas déterminante pour l'appréciation de la valeur professionnelle. C'est ce que vient d'indiquer le tribunal administratif de Paris dans un **jugement** du 5 avril portant sur un contentieux relatif à un refus de promotion. Les juges avaient été saisis par un gardien de la paix qui avait présenté sa candidature à une campagne d'avancement au grade de brigadier. Son nom ne figurait pas sur la liste des candidats retenus par l'administration pour cet avancement au grade de brigadier de police. Une décision qu'il avait décidé d'attaquer en justice. Les juges ne lui donnent pas raison.

"Même s'ils remplissent les conditions statutaires requises pour bénéficier d'une promotion au choix, les fonctionnaires ne détiennent aucun droit à être inscrits sur un tableau d'avancement", rappelle le tribunal. En outre, ajoute-t-il, *"dès lors que seuls des fonctionnaires expérimentés peuvent être inscrits au tableau d'avancement"*, l'ancienneté dans le grade *"ne constitue pas, en soi, un élément déterminant de l'appréciation de la valeur professionnelle des agents"*. Aussi, pour l'inscription au tableau d'avancement, la valeur professionnelle du requérant ne pouvait être appréciée *"que par comparaison avec celle des autres agents remplissant les conditions statutaires pour prétendre au même avancement"*, développent les juges.

Dans l'affaire en question, le fonctionnaire requérant mettait en avant sa situation antérieure et notamment le fait qu'il avait été réintégré dans les effectifs de la police après l'annulation, par la justice, de sa mise à la retraite d'office pour invalidité. Il soutenait ainsi que, *"s'il n'avait pas fait l'objet d'une éviction illégale"*, alors *"il aurait*

avancé dans sa carrière et rempli les conditions pour être inscrit au tableau d'avancement au grade de brigadier de police". Et ce, en raison de ses plus de 10 ans d'ancienneté.

Reconstitution de carrière en question

Pour les juges, ce fonctionnaire ne justifiait d'une valeur professionnelle équivalente ou supérieure à celle des autres agents promus. Par ailleurs, est-il écrit dans le jugement, *"il ne ressort pas des pièces du dossier que ces agents auraient obtenu de moins bonnes notations et appréciations que les siennes et auraient été moins méritants que lui"*.

Surtout, ajoutent les juges, *"si la reconstitution de carrière induite par l'annulation de la décision d'éviction illégale (du requérant) impliquait sa réintégration dans son corps d'emploi, l'avancement au grade de brigadier n'est pas un droit s'obtenant avec une ancienneté au grade de gardien de la paix, mais une promotion sélective tenant compte de la valeur professionnelle et du mérite des candidats"*. Cette promotion n'est ainsi pas de droit pour les candidats remplissant les conditions pour l'obtenir.

L'ancienneté dans le grade n'entrant en ligne de compte qu'à égalité de mérite, le fonctionnaire n'était *"pas fondé à soutenir qu'en inscrivant au tableau des agents disposant d'une moindre ancienneté que lui, (le ministère de l'Intérieur) a méconnu les dispositions précitées et entaché sa décision d'erreur manifeste d'appréciation"*. D'où le rejet de sa requête par le tribunal administratif de Paris.

PAR BASTIEN SCORDIA

* * *

Pékin souhaite «renforcer la coopération stratégique» avec Moscou – Le Figaro

Lors d'une rencontre en Chine mardi avec le chef de la diplomatie russe Sergueï Lavrov, le ministre chinois des Affaires étrangères Wang Yi a tenu à soutenir le lien entre les deux puissances.

[Le ministre chinois des Affaires étrangères Wang Yi](#) a déclaré mardi que Pékin souhaite «renforcer la coopération stratégique» avec Moscou, lors d'une rencontre

avec son homologue russe Sergueï Lavrov, a rapporté un média d'État russe. Le chef de la diplomatie russe est arrivé lundi en Chine pour une visite officielle de deux jours, les deux pays cherchant à renforcer leurs relations diplomatiques au moment où la Russie poursuit son offensive en Ukraine. Pékin et Moscou ont intensifié leur coopération économique et leurs contacts diplomatiques ces dernières années et leur partenariat stratégique n'a fait que se renforcer depuis l'invasion de l'Ukraine.

«La Chine soutiendra le développement stable de la Russie sous la direction de Poutine», a déclaré Wang Yi, selon l'agence de presse russe RIA Novosti. *«Pékin et Moscou continueront à renforcer la coopération stratégique sur la scène mondiale et à s'apporter mutuellement un soutien de poids»*, a ajouté le ministre chinois, d'après la même source. *«Le soutien du peuple est source de progrès en Russie. Je pense que sous la direction ferme du président Poutine, le peuple russe aura un avenir radieux»*, a poursuivi Wang Yi, selon le média russe Izvestia.

«Nos amis chinois»

De son côté, dans une vidéo publiée par Izvestia sur Telegram, Sergueï Lavrov a remercié Pékin du *«soutien»* apporté au président Vladimir Poutine après sa récente réélection, lors d'un scrutin auquel aucun réel rival n'a pu se présenter. Le président chinois *«Xi Jinping (...) a été parmi les premiers à envoyer des félicitations au président élu Poutine, et nous sommes reconnaissants envers nos amis chinois pour ce soutien»*, a-t-il déclaré. *«Les résultats des élections ont confirmé la confiance profonde du peuple russe dans notre dirigeant et dans les politiques intérieures et étrangères en cours»*, a ajouté Lavrov, selon RIA Novosti. En mars 2023, Xi Jinping s'était rendu à Moscou, réaffirmant avec Vladimir Poutine «une amitié sans limites» entre leurs pays, rapprochés par leur dénonciation commune de ce qu'ils présentent comme l'hégémonie occidentale sur la scène internationale. Les deux présidents s'étaient également rencontrés en marge du forum des Nouvelles routes de la soie à Pékin, en octobre.

«En tant que membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et grandes puissances émergentes, la Chine et la Russie doivent clairement se tenir du côté du progrès historique, de l'équité et de la justice», a déclaré mardi Wang Yi lors d'une rencontre avec la presse aux côtés de Sergueï Lavrov, après leur entretien bilatéral. *«Il convient de nous opposer à toute hégémonie, tyrannie ou intimidation, à la mentalité de Guerre froide et à toute incitation à la division et à la confrontation»*, a-t-il déclaré.

«Sanctions illégales»

Wang Yi a également affirmé avoir discuté de la situation dans la bande de Gaza et en Ukraine avec son homologue russe. *«La Chine jouera toujours un rôle constructif sur la scène internationale et dans les affaires multilatérales, sans jamais jeter de l'huile sur le feu, et encore moins en tirer profit»*, a précisé le plus haut diplomate chinois.

Pékin prône un règlement politique pour mettre fin aux combats en Ukraine. La Chine appelle au respect de l'intégrité territoriale de tous les États, Ukraine comprise, mais n'a jamais publiquement condamné la Russie pour son opération militaire. Pékin est ainsi régulièrement appelé par les Occidentaux à jouer un rôle plus actif dans le règlement des hostilités, en utilisant son influence sur Moscou. Sur le dossier israélo-palestinien, la Chine exhorte régulièrement à un cessez-le-feu dans la bande de Gaza afin de garantir la sécurité des civils.

Sergueï Lavrov a par ailleurs dénoncé mardi les «*sanctions illégales*» occidentales exercées sur son pays qui, selon lui, violent les normes internationales. «*Cette politique est en train d'être appliquée activement également contre (la Chine)*», a-t-il déploré. Il a accusé l'Occident de chercher à entraver les «*opportunités de développement économique et technologique de la Chine, pour dire les choses simplement, afin d'éliminer les concurrents*».

* * *

Economie mondiale : « Un mercantilisme 2.0 à l'heure de l'intelligence artificielle, qui fera beaucoup de perdants » - Le Monde

Chine, Etats-Unis et Europe sont lancés dans une course à la surproduction et prennent des mesures protectionnistes, alors que les Etats, surendettés, ont pourtant bien d'autres défis urgents à relever, estime Philippe Escande, éditorialiste économique au « Monde ».



Les ministres de l'économie allemand, Robert Habeck, français, Bruno Le Maire, et italien, Adolfo Urso, à Meudon (Hauts-de-Seine), lundi 8 avril 2024. BERTRAND GUAY / AFP

Janet Yellen quitté le sol chinois, mardi 9 avril. Durant cinq jours, de Guangzhou à Pékin, la secrétaire au Trésor des Etats-Unis a tenté de convaincre la Chine de ne pas déstabiliser l'économie mondiale par ses surcapacités industrielles, citant notamment le cas de l'acier et des véhicules électriques. Elle n'a pas tort.

Comme le rappelle l'économiste américain Brad Setser, du Council on Foreign Relations, un centre de réflexion new-yorkais, les seules exportations d'acier chinois, de 100 millions de tonnes par an, sont supérieures à la totalité de la production américaine (80 millions de tonnes). Et la capacité de production de batteries automobiles de la Chine est quatre fois plus importante que la demande intérieure du pays.

Mais, dans le même temps, les Etats-Unis doivent reconnaître qu'ils participent eux-mêmes à cette course à la surproduction, en subventionnant massivement l'installation d'industriels sur leur territoire. Lundi 8 avril, l'électronicien taïwanais TSMC a indiqué qu'il allait construire une troisième usine sur le sol américain, moyennant une subvention de Washington de 6,6 milliards de dollars (6,1 milliards d'euros). Une somme équivalente devrait être octroyée à Samsung, le rival sud-coréen de TSMC.

A côté de ce plan d'investissement considérable dans l'électronique, l'administration Biden en a débloqué un autre, plus important encore, en direction des technologies « vertes », afin de multiplier les usines de batteries, de panneaux solaires ou d'hydrogène.

« Mondialisation de rivalités »

Prise en sandwich entre la ferveur exportatrice chinoise et l'activisme américain, l'Europe chante à son tour les vertus de la réindustrialisation. Les ministres allemand, italien et français de l'économie se sont réunis à Paris, lundi, pour dégager une politique industrielle commune aux accents volontairement offensifs. « *Le temps de la mondialisation heureuse est fini. Elle fait place à une mondialisation de rivalités* », a déclaré Bruno Le Maire, quand son homologue italien, Adolfo Urso, a assuré que « *l'économie européenne, fondée sur les consommateurs* », doit désormais « *devenir une économie basée sur les producteurs* ».

Et comme toutes ces productions supplémentaires, qu'elles soient européennes ou américaines, auront bien du mal à être compétitives face aux exportations chinoises, il faudra se résoudre à freiner leur débarquement par des mesures protectionnistes.

Tout cela fleure bon le mercantilisme des temps anciens, quand les Etats soutenaient l'industrie et les exportations, et fermaient leurs frontières. Un mercantilisme 2.0 à l'heure de l'intelligence artificielle, qui fera beaucoup de perdants. A commencer par des Etats surendettés, qui ont pourtant bien d'autres défis urgents à relever : énergie, éducation, santé, défense...

[Philippe Escande](#)

* * *

En zone euro, les conditions d'octroi des crédits immobiliers commencent (enfin) à s'assouplir, une première depuis 2021 – La Tribune

Les conditions d'octroi des prêts immobiliers se sont légèrement assouplies au premier trimestre. Une bonne nouvelle, d'autant que l'inflation est en recul et qu'une baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne est attendue prochainement.



Selon une étude, les banques de la zone euro ont assoupli leurs conditions d'octroi de prêts immobiliers au premier trimestre de cette année. (Crédits : Ralph Orlowski)

C'est une première depuis 2021. Les banques de la zone euro ont assoupli leurs conditions d'octroi de prêts immobiliers au premier trimestre. De quoi faire souffler un peu le marché du crédit immobilier et laisser espérer une prochaine baisse des taux par la BCE. Les derniers chiffres de l'inflation sont aussi en recul.

« Pour la première fois depuis le quatrième trimestre 2021, les banques ont rapporté un assouplissement modéré de leurs critères d'octroi de crédits pour l'achat d'un logement », a indiqué la BCE dans un rapport publié ce mardi. Dans le détail, le pourcentage net des banques ayant desserré leurs critères s'élève à 6%, contre 2% qui les avaient resserrés au dernier trimestre 2023, selon cette étude basée sur un questionnaire adressé à 157 établissements. Une meilleure *« tolérance au risque des banques a contribué à cet assouplissement »* dans l'immobilier, estime la BCE.

Néanmoins, pour les prêts aux entreprises, les conditions d'octroi du crédit ont connu un nouveau durcissement. Ce dernier est toutefois *« léger »* et beaucoup moins important que ce qui était anticipé par les banques lors du dernier rapport, selon la BCE. Qui plus est, pour le deuxième trimestre, les banques s'attendent à un *« resserrement net modéré des conditions de prêts aux entreprises »* et à des conditions d'octroi *« inchangées pour les prêts aux ménages »*, aussi bien dans le domaine de l'immobilier que de la consommation.

Légère baisse en France

En France aussi, le taux moyen des crédits immobiliers, hors frais et assurances, a baissé en février pour la première fois en deux ans, à 4,11%, selon des données publiées la veille par la Banque de France. Pour la première fois depuis début 2022,

le taux d'intérêt moyen, hors frais et assurances, des nouveaux crédits à l'habitat (hors renégociations) est en repli de 6 points de base (4,11% après 4,17%).

Côté gouvernement, le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu veut relancer un marché de l'immobilier en chute libre : les ventes ont en effet baissé de 22% en 2023, selon la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim). Ce but est partagé par la Banque de France, mais ils divergent sur les moyens d'y parvenir.

Le ministre souhaite ainsi relancer les prêts remboursables à l'échéance, qui dissocient le paiement des intérêts et le remboursement du capital, et sont très peu commercialisés aujourd'hui par les établissements bancaires en France. La Banque de France table plutôt sur la stabilisation voire la baisse des prix.

Vers une baisse des taux en juin ?

En plus de ces signaux et de l'inflation en recul, qui se rapproche même en mars des 2,4%, non loin de l'objectif de la BCE fixé à 2%, les marchés espèrent un allègement de la politique monétaire dans les prochains mois. Il faut dire que les hausses des taux opérées depuis juillet 2022 par l'institution pour juguler l'inflation en zone euro ont considérablement renforcé ces dernières années les conditions du crédit. Le taux sur les dépôts, qui fait référence, campe depuis octobre 2023 à son niveau record de 4%.

Cette politique a notamment mis en difficulté les ménages qui souhaitent emprunter pour acquérir un logement, mettant sous tension le marché dans de nombreuses villes européennes, et freine l'activité économique des entreprises.

Le conseil des gouverneurs de la BCE devrait baliser le terrain jeudi lors de sa réunion de politique monétaire, mais ne devrait pas encore toucher aux taux. En effet, l'institution monétaire veut s'assurer que l'inflation est en bonne voie pour revenir à l'objectif de 2% avant de commencer à desserrer l'étau monétaire. Une perspective qu'elle laisse planer pour juin, selon les déclarations concordantes de plusieurs ténors de la banque.

Le président de la Banque fédérale d'Allemagne a ainsi estimé courant mars qu'une première baisse des taux en zone euro est probable en juin, mais sans automatisme pour la suite, faisant écho aux propos de la présidente de la BCE Christine Lagarde. Cette dernière avait déclaré le mois dernier que les gardiens de l'euro n'étaient « *pas suffisamment confiants* » pour envisager de lâcher du lest.

(Avec AFP)

latribune.fr

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2024](#) accompagné du paiement correspondant.